

CANADA

Débats de la Chambre des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Vendredi 12 juillet 1946.

La séance est ouverte à trois heures.

RAPPORTS DE COMITÉS

M. TUCKER présente les dix-septième et dix-huitième rapports du comité spécial des Affaires des anciens combattants.

M. HARRIS (Grey-Bruce) présente le deuxième et dernier rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes du drapeau canadien distinctif.

LA CONFÉRENCE DE LA PAIX À PARIS

LE PREMIER MINISTRE ET LA DÉLÉGATION CANADIENNE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai fait part aux honorables députés de l'invitation que le gouvernement de France (agissant au nom du Conseil des ministres des Affaires étrangères) a fait parvenir au Gouvernement du Canada le priant d'envoyer une délégation représenter le Canada à la conférence qui doit s'ouvrir à Paris le 29 juillet, afin d'y étudier les conditions de la paix avec l'Italie et la Roumanie, la Bulgarie, la Hongrie et la Finlande.

Il y a déjà longtemps qu'on prépare cette conférence. La décision qu'a prise le Conseil des ministres des Affaires étrangères de convoquer une conférence est, en soi, une preuve qu'il est résulté de ces préparatifs un accord substantiel entre les grandes puissances.

La conférence en question constituera une nouvelle phase dans l'élaboration des traités de paix.

A ce stade, tous les pays qui ont militairement contribué à la défaite des puissances de l'Axe auront l'occasion de faire connaître leurs vues sur les conditions du règlement de la paix, dans ses effets sur l'Europe orientale et méridionale. Il importe de noter que les délibérations de la conférence qui aura lieu à Paris le 29 juillet ne porteront que sur l'étude des conditions de la paix avec l'Italie et avec les satellites de l'Axe en Europe orientale et occidentale.

Il ne faudrait pas confondre la conférence de Paris avec la conférence de la paix relative au règlement définitif à l'égard de l'Allemagne. Bien que la Conférence de

Paris revête de l'importance dans la mesure où elle pourra contribuer à pacifier l'atmosphère en Europe, elle ne traitera ni des traités de paix avec les principaux pays ennemis, c'est-à-dire l'Allemagne et le Japon, ni des problèmes internationaux en général, comme s'en occupent les Nations Unies. Les plans d'une conférence à l'égard de l'Allemagne, ainsi que la date où elle pourrait avoir lieu, sont encore à déterminer. A l'heure actuelle, nous ne pouvons même en prévoir la date probable. Du reste, comme je l'ai dit, la conférence qui aura lieu à Paris, le 29 du courant, ne traitera pas non plus, ni directement ni indirectement, de la conférence qu'on réunira probablement avant longtemps à l'égard du Japon et des questions concernant le Pacifique.

Bien que le monde soit toujours un et que la paix reste indivisible, il semble que la solution définitive des problèmes afférents aux limites territoriales, aux mouvements de population, aux indemnités pour dommages de guerre et le reste, touche certains pays plus vivement et plus directement que d'autres. Voilà des questions qu'on débattrà à la prochaine conférence de Paris. Aux yeux des nations européennes, elles revêtent une importance extrême. Dans les circonstances, l'intérêt et le devoir du Canada lui commandent d'abord, à mon sens, de prêter son concours aux Etats plus directement en cause en vue de mettre en œuvre les solutions justes et durables qu'il aura approuvées. Dans l'intérêt national, nous veillerons à ce que les traités de paix, dans la mesure du possible, reposent sur des principes généraux et stables de justice et d'équité. Le Canada ne cherche à obtenir ni de territoire ni des réparations, mais désire une paix durable. Etant donné cette conception de notre rôle et le programme de la Conférence de Paris qui restreint les délibérations aux sujets que j'ai exposés, le Gouvernement estime qu'il n'est ni nécessaire ni opportun pour le Canada de nommer une délégation nombreuse.

Nous avons surtout examiné s'il convenait ou s'il importait de constituer le groupe canadien d'après le modèle de celui qui nous représentait à la Conférence des Nations Unies sur l'organisation internationale, tenue à San-Francisco et chargée d'élaborer la charte des Nations Unies, à la Commission préparatoire